

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE COLOGNY

Stratégie de densification de la zone 5

Application de l'article 59-4 LCI

Tanari Architectes + Urbanistes Sàrl
Sources : SITG données disponibles 2023
Date d'impression : 02.12.2024



URBANISME ET CADRE BÂTI

- Limites communales
- Bâtiment hors-sol existant
- Bâtiment / structure en projet
- Plan de Site existant / en projet
- Zone 5 / Développement 5
- Secteur villa en zone agricole

PAYSAGE, NATURE ET AGRICULTURE

- Zone agricole
- Cadastre forestier
- Pénétrante de verdure Vandoeuvres-Fronenex
- Pénétrante de verdure secondaire

REGLE DE DENSIFICATION Z5

- Périètre de protection des rives du lac selon LPRLac
Densité max Z5 IUS = 0.2
- Périètre de faible densité de 0.25 à 0.3
Dérégation Art.59 al.4 LCI non applicable
- Périètre de densification accrue
Dérégation Art. 59-4 autorisée (IUS max= 0.6)
Selon application des critères (tableau synoptique)
- Traitement paysager des franges
- Liaison pédestre à créer
- ☀ Espace public à étudier
- Maintien / renouvellement haies bocagères

